

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



N° 14734\*02

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception <span style="font-size: 1.2em;">27/08/2014</span>	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le <span style="font-size: 1.2em;">24/10/2014</span>	N° d'enregistrement <span style="font-size: 1.2em;">F05214 P0064</span>
--	---	--

#### 1. Intitulé du projet

Modification des virages Porsche et du Pont- Création d'un bac à graviers

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
44 - Aménagement de terrains pour la pratique de sports motorisés ou de loisirs motorisés	Tous aménagements de moins de 4 hectares

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à la création d'un bac à graviers à la sortie des virages Porsche et du Pont.

Ce secteur du circuit des 24 heures du Mans est accidentogène et repéré comme tel depuis plusieurs années. Suite à l'édition 2014, et à plusieurs accidents sérieux dans cette courbe, il a été décidé en concertation avec la FFSA et la FIA de créer un dégagement à la sortie du virage du pont par un bac à graviers relié avec le bac à graviers de Maison Blanche.

## 4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cet aménagement sont les suivants :

- améliorer la sécurité lors des épreuves sportives et particulièrement les 24 Heures du Mans.
- assurer une mise aux normes de ce tronçon au regard des contraintes FFSA et FIA. (bac à graviers, glissières, rangées de pneus avec bande transporteuse, grillages FIA normalisés )

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux comprennent :

- le remblaiement de l'extrémité de la parcelle cadastrée Le MANS RS1 (11810 m<sup>2</sup> ) devant recevoir le futur bac à graviers
- la création d'une voie de service en fond de bac à graviers
- la création d'une rangée de glissières FIA avec 2 rangées de pneus et bandes transporteuses
- la création de grillages FIA sur le secteur considéré

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Travaux réalisés hors épreuves pendant l'hiver 2014-2015 et qui doivent être achevés impérativement pour la journée test fin mai 2015.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une procédure administrative au titre de la loi sur l'eau. (déclaration)

Le projet étant situé en limite d'une "zone humide", le dossier loi sur l'eau permettra de définir avec précision la compensation effective en terme de surface qu'il convient de prévoir. Le levé topographique joint confirme la faible emprise sur la "zone humide". La zone à remblayer est actuellement une voie d'entretien, un fossé à ciel ouvert, une surface enherbée et une haie arbustive avec quelques arbres. La surface considérée est finalement de 1850 m<sup>2</sup> compte tenu d'ajustements techniques demandés par la FIA et nécessités par les trajectoires de sorties de piste des pilotes.

Le projet prévoit la suppression d'un fossé à ciel ouvert sur environ 40 ml, par le prolongement d'un busage existant (45 ml) sur le secteur situé en remblai.

L'aménagement comprend la création d'un bac à graviers en partie supérieure du remblai.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Aucune

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet : création d'un bac à graviers (surface totale emprise au sol)	1 850 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s) d'implantation**

Commune de Le Mans  
Circuit de Maison Blanche et  
Circuit des 24 Heures du Mans

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 47 ° 56 ' 16 " 57N Lat. 0 ° 12 ' 31 " 57

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 47 ° 56 ' 14 " 89 Lat. 0 ° 12 ' 32 " 47

Point d'arrivée : Long. 47 ° 56 ' 16 " 57N Lat. 0 ° 12 ' 31 " 57

Communes traversées :

Le Mans CP 72000

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?**

Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?****4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

La modification du virage Porsche comprend 2 projets distincts :

\* en priorité 1, et suite aux accidents de 2014, la création d'un bac à graviers au droit de l'extrémité des virages Porsche et du Pont, secteur situé à l'ouest du circuit des 24H du Mans : projet objet de la présente demande.

\* en priorité 2, la modification des virages Porsche et du Pont après l'ouvrage sur la RD92 et l'élargissement du remblai après le pont de la RD92 côté Est. Ce second projet sera réalisé ultérieurement, Echéance 2017.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Prairies-haies arbustives et quelques arbres- Terrains du Syndicat Mixte des 24 H du Mans.  
Voir constat de visite de terrain du 02 octobre 2014 par le service SAE du Département joint en annexe

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet se situe en zone UEs.  
La réglementation y est adaptée dans le soucis d'y permettre l'aménagement des sites et le développement des équipements nécessaires aux activités sportives, ludiques et touristiques et des activités qui y sont liées.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en limite d'une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation pré-localisée par la Dréal. Le dossier loi sur l'eau permettra de définir précisément cette zone humide. D'après le levé topographique en notre possession et joint au présent dossier, l'emprise du projet sur cette zone est très restreinte. Le remblaiement se situe globalement dans des terrains situés entre 44 et 45 NGF. La zone humide étant située entre 43 et 43.50 NGF.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Réalisation d'une couche de forme en matériaux drainants à la base puis réalisation d'un remblai technique et du bac à graviers au niveau de la piste du circuit.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir annexe jointe sur constat de visite de terrain sur la qualité des boisements touchés par le projet.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Circulation des véhicules de course 1 fois par an. Le trafic est de fait, source de rejets polluants.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de ruissellement de la plate forme sont orientés de l'autre côté de la piste. Actuellement, elles ne font l'objet d'aucune récupération. Dans le cadre du projet "priorité 2" elles seront récupérées vers un bassin de décantation avant ré-introduction vers le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir constat de visite de terrain du 02/10/2014 sur la qualité des boisements touchés par le projet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les principaux impacts de la création d'un bac à graviers sur ce secteur sont les suivants :

- impact en terme de remblaiement d'une zone prairiale et abattage d'une haie arbustive et de quelques arbres (aulnes et fresnes).  
Il n'y a pas d'impact en terme de foncier. L'aménagement se fait sur place dans les emprises du syndicat mixte.

Il y a un impact en matière de terrassement car il est nécessaire de remblayer une zone d'environ 1850 m<sup>2</sup> au sol, permettant la création du bac à graviers en partie supérieure du remblai.

Le dossier loi sur l'eau permettra de définir avec précision l'emprise exacte du projet sur la zone humide et les compensations en terme de zones humides à reconstituer. Des terrains potentiels ont déjà été réservés de l'autre côté de la zone projet. D'après le levé topographique en notre possession et joint au présent dossier, l'emprise du projet sur cette zone est très restreinte. Le remblaiement se situe globalement dans des terrains situés actuellement entre 44 et 45 NGF. La zone humide étant située entre 43.00 et 43.50 NGF. La surface concernée est limitée au fossé faisant l'objet de remblaiement (120 m<sup>2</sup> environ).

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet	
1	Plan d'avant-projet : Sécurisation des Virages Porsche et du Pont	
2	Constat de visite du 02 octobre 2014 du service environnement du Conseil général de la Sarthe sur le secteur du projet	
3	levé topographique complémentaire virage Porsche au 1/200 ème	
4	plan projet modifié avec surface remblayée suite aux dernières modifications FIA et PFSA.	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à  le,

Le Directeur du Syndicat Mixte,

Signature

  
 Pierre GRAFFE